14 Janvier 1884.

Procuration.

Pardevant Me Jacques Marie Jules Vinay, Commis, notaire à la résidence de Jarjac, chef lieu de canton, arrondissement de Bergerac, département de la Dordogne, en présence des témoins ci-après signés ;

A comparu :

Me Valery Joseph Jean Baptiste Delouis, entrepreneur demeurant à Paris rue Vercingétorix n° 52

lequel a déclaré constituer pour son mandataire spécial

Me

auquel il donne pouvoir de pour lui et en son nom acquérir des co-héritiers du comparant et de Me Jeanne Bourdier, veuve de M. Gabriel Delouis, sa mère, tous les biens et droits mobiliers et immobiliers, capitaux, intérêts, rétentions de comptes et restitutions de fruits qui peuvent leur appartenir à titre d'hérédité ou autrement, dans la succession de M. Gabriel Delouis, père du constituant décédé à Lachaud, commune du Monteil au Vicomte le dix-neuf décembre mil huit cent soixante dix sept, et dans la communauté qui a existé entre lesd. feu Gabriel Delouis et la dame Jeanne Bourdier, sa veuve, en quoi que lesd. biens et droits consistent, en quelques lieux qu'ils soient situés et notamment les biens et droits situés au territoire dud. village de Lachaud ;

Obliger le constituant au paiement des dettes qui peuvent grever les successions et communauté dont s'agit ;

Accepter lesd. cessions aux prix, charges et conditions que le mandataire jugera convenables ; fixer l'époque du paiement des prix ; obliger le constituant à payer ces prix aux époques qui auront été fixées ; payer le prix, en retirer quittance.

Aux effets ci-dessus passer et signer tous actes

ARCHIVES DU DEPARTEMENT DE LA CREUSE
PROPRIETE PUBLIQUE

élire domicile, substituer une ou plusieurs personnes dans tout ou partie des présentes poursuites, en un mot faire le nécessaire, promettant l'agréer.

Dont acte :

Fait et passé à Royère, en l'étude, l'an mil huit cent quatre-vingt cinq le cinquième janvier

En présence de M.M. Jean Golbery, receveur buraliste et Pierre Baudy, aubergiste, nos témoins instrumentaires tous deux domiciliés à Royère.

Lecture faite M. Clouis a signé avec les témoins et nous Commis.

Desbruns

Golbery

Baudy

Le Commis

Enregistré à Royère le cinq janvier 1885 f° 40 N° 1 Reçu trois francs soixante quinze centimes

Bochemmy

Pour copie conforme
14 janvier 1885